



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures portant le no 194-2019 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal projeté à usage résidentiel sis sur le lot 1 543 224 du cadastre du Québec identifié comme étant le 8 rue Demontigny.
- La demande vise à permettre l'aménagement d'un stationnement projeté en cour avant sur le lot 1 543 224.
- L'article 512 du règlement de zonage numéro 121 stipule que le stationnement automobile ne doit pas occuper plus de 30 % de la cour avant, alors que le stationnement projeté occupera 39,37% de la cour avant;
- L'article 513 du règlement de zonage numéro 121 stipule également que les cours avant des habitations doivent être gazonnées et plantées sur au moins 60 % de leur superficie, alors que la superficie gazonnée et plantée représentera 56,56 % de la superficie de la cour avant;

Conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil municipal de Pointe-des-Cascades statuera sur la demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 février 2026 à 19h30. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui souhaite s'opposer à la dérogation mineure doit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

dg@pointe-des-cascades.com
Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec, JOP 1M0

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 15 janvier 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière